

PROCÈS-VERBAL

LE 27 AOÛT 2012

GRAND-SAULT

RÉUNION

La réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue dans la salle du conseil à l'hôtel de ville à 18 heures, le lundi, 27 août 2012, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire :

Richard Keeley

Les conseillers :

Jacques Lafrance

Michel Ouellette

Arthelin Rossignol

Harry MacPhail

Rino Long

John Bellefleur

Jean-Paul Proulx

Renaud Ouellette

Ainsi que le directeur général-secrétaire municipal, Peter Michaud, et le soutien administratif, Chantal Bolster

ORDRE DU JOUR

Arthelin Rossignol / Harry MacPhail,

2012-049 que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **Adopté**

MOTIONS DES COMITÉS

Renaud Ouellette / John Bellefleur,

2012-050 que le Conseil fasse publier un avis dans le journal La Cataracte en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'Urbanisme indiquant son intention d'amender l'arrêté le plan municipal et l'arrêté de zonage afin de :

Aux fins du plan municipal :

- Réaffecter d'affectation Res(ressources) à R (résidentielle) la propriété située sur la rue Main et portant le NID 65209025;
- Réaffecter d'affectation C(commercial) à R(résidentielle) la propriété située sur la rue Main et portant le NID 65212615;

Aux fins de l'arrêté de zonage;

- Rezoner de zone Res (ressources) à R1A (résidentielle unifamiliale non desservie) la propriété située sur la rue Main et portant le NID 65209025;
- Rezoner de zone HC (commerciale routier) à R1A (résidentielle unifamiliale non desservie) la propriété située sur la rue Main et portant le NID 65212615;

Que soit rédigé à cet effet un arrêté portant sur la modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage.

Que le conseil se réunisse dans la salle du conseil, le 24 septembre 2012 à 19h00, en vue de l'étude des objections reçues.

Que la secrétaire-municipale adjointe se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'Urbanisme.

Adopté

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Arthelin Rossignol/Renaud Ouellette, propose la clôture de la réunion à 18 h 10.

Richard Keeley,
Maire / Mayor

Peter Michaud
directeur général -Secrétaire municipal